

Conditions générales de vente

pour les séminaires, les événements et les chambres d'hôtel

Hôtel Sedartis Thalwil

L'équipe de l'hôtel Sedartis privilégie la communication face à face. L'accélération constante du monde des affaires nous amène cependant à nous tenir aux règles de la relation entre hôte et convive également sous forme écrite.

1 Objet du contrat

Ces Conditions générales de vente réglementent la relation juridique entre vous et l'hôtel Sedartis. La confirmation de réservation/de commande ou l'offre confirmée par votre signature sert de fondement.

2 Dates d'options

Les dates d'options (offres, confirmations de commandes, etc.) sont obligatoires pour les deux parties. Une fois le délai d'option écoulé, l'hôtel Sedartis dispose automatiquement des locaux/chambres réservé(s).

3 Annulation

3.1 Annulation d'événements

Nous vous prions de communiquer rapidement et par écrit toute modification majeure de votre réservation. En principe, si la réservation est annulée sans responsabilité de notre part, le forfait d'annulation* suivant est dû:

- Annulation 0 à 7 jours avant l'événement: 100 %
- Annulation 8 à 14 jours avant l'événement: 75 %
- Annulation 15 à 30 jours avant l'événement: 50 %
- Annulation 31 à 60 jours avant l'événement: 25 %

* Le forfait d'annulation comprend toutes les prestations convenues telles que la location de salle, l'infrastructure technique, la nuitée, l'offre de repas et boissons ainsi que les prestations effectuées par des tiers. Pour les banquets, nous facturons un minimum de CHF 80.00 pour la nourriture et les boissons et CHF 50.00 pour les apéritifs par personne réservée.

En cas de nouvelle organisation d'un événement pour un coût identique dans un délai de 6 mois après l'annulation, 50 % des frais d'annulation seront remboursés au client sur la base des nouveaux coûts réservés pour l'événement (ceci n'est pas valable si vous ne venez pas).

3.2 Annulation de réservations hôtelières

Si vous avez réservé une chambre sans garantir la réservation au moyen d'un paiement anticipé, d'une carte de crédit ou d'une entreprise, nous garderons la chambre libre jusqu'à 16 h le jour de l'arrivée. Si vous n'arrivez pas avant 16 h, l'hôtel Sedartis peut disposer automatiquement de la/des chambre(s). Si vous avez garanti votre réservation et que vous ne pouvez/souhaitez pas bénéficier de la prestation réservée, nous vous demandons d'annuler la réservation jusqu'à 16 h le jour de l'arrivée, au plus tard. Si vous annulez plus tard, si vous ne venez pas ou si vous arrivez en retard, la première nuitée de votre réservation sera facturée intégralement au prix convenu de la chambre. Si vous partez plus tôt, vous devez l'indiquer la veille à l'hôtel jusqu'à 20 h maximum. Le départ doit s'effectuer avant 12 h.

Pour les réservations effectuées sur l'outil en ligne, les conditions de réservation et d'annulation sont les mêmes que celles énoncées.

En cas d'annulation de plus de 10 chambres pour des groupes de 10 à 25 chambres, les conditions suivantes s'appliquent:

- 0 à 7 jours avant: 100 % de la perte de chiffre
 - 8 à 14 jours avant: 75 % de la perte de chiffre
 - 15 à 30 jours avant: 30 % de la perte de chiffre
- Si vous annulez des chambres individuelles moins de 3 jours avant l'arrivée, les frais d'annulation doivent être payés intégralement.

En cas d'annulation de plus de 10 chambres pour des groupes à partir de 25 chambres, les conditions suivantes s'appliquent :

- 0 à 14 jours avant: 100 % de la perte de chiffre
 - 15 à 30 jours avant: 75 % de la perte de chiffre
 - 31 à 60 jours avant: 30 % de la perte de chiffre
- Si vous annulez des chambres individuelles moins de 3 jours avant l'arrivée, les frais d'annulation doivent être payés intégralement.

4 Nombre de participants pour les événements et forfaits séminaires

Merci de nous communiquer au plus vite le nombre de participants, au plus tard deux jours avant votre événement (pour des événements sans chambre d'hôtel) ou 5 jours avant votre arrivée si vous avez réservé une/des chambre(s). Si vous annulez des chambres individuelles moins de 3 jours avant l'arrivée, les frais d'annulation doivent être payés intégralement.

5 Modalités de paiement

Nous nous réservons le droit de demander un paiement anticipé de tout ou partie pour la réservation de chambre.

Nous demandons un paiement anticipé pour les banquets. Celui-ci comprend en minimum CHF 80.00 x le nombre de personnes réservée ainsi que la location de la salle et est exigible deux mois avant la date de l'événement.

Pour les mariages, nous demandons deux paiements anticipés:

Le premier paiement anticipé de CHF 2'000 est exigible lors de la reconfirmation signée. Ce paiement anticipé fait office de réservation définitive de la salle et n'est pas remboursable.

Le deuxième paiement anticipé vous est facturé deux mois avant votre fête.

- Pour le forfait mariage, celui-ci correspond au prix du forfait x 90% du nombre réservée.
- Pour les mariages individuels, celui-ci comprend les prestations fixes (location de la salle, 2 heures de supplément après minuit et le nombre de housses de chaise) ainsi que le prix du menu x le nombre de personnes réservée.

Pour des événements avec une adresse de facturation à l'étranger, merci de nous communiquer votre numéro de carte de crédit ainsi que la date d'expiration comme garantie, ou de payer 100 % du montant en avance. Les événements réservés depuis l'étranger sont soumis aux mêmes conditions.

En l'absence d'autre accord, nous facturons les dépenses induites après l'événement ou après l'arrangement. Vous pouvez régler la facture sur place ou dans un délai de 15 jours à partir de la date de facturation (sans déduction).

Les factures pour les événements d'un montant inférieur à CHF 300 doivent être réglées directement sur place par l'organisateur, sinon des frais de traitement de CHF 20 seront facturés. Pour les factures à l'étranger, nous prélevons une redevance de CHF 15 pour les frais bancaires.

6 Autres dispositions

6.1 Dommages

Le client est responsable vis-à-vis de l'hôtel Sedartis de tout dommage ou toute perte occasionné(e) par lui ou son personnel ou des participants, sans que l'hôtel Sedartis ne doive prouver la responsabilité. L'hôtel Sedartis décline toute responsabilité en cas de vol et de dommages occasionnés à du matériel fourni par les organisateurs, les participants, les intervenants ou des tiers.

6.2 Pièces d'artifice

Lors de fêtes, de mariages ou d'autres événements, il est interdit d'utiliser des pièces d'artifice, des lanternes volantes ou des objets similaires sur le terrain de l'hôtel.

6.3 Redevances de droits d'auteur

Le client (locataire) de nos salles de séminaire et d'événements accepte la responsabilité seule de toutes les redevances de droits d'auteur dues ou générées par son événement (par ex. SUISA).

6.4 Droit applicable, tribunal compétent

Le droit suisse s'applique dans la relation juridique entre vous et l'hôtel Sedartis. L'invalidité de certaines dispositions du contrat n'invalide pas l'ensemble du contrat. Zurich est désigné comme tribunal compétent, bien que l'hôtel Sedartis reste libre de porter plainte au domicile de l'accusé.

Thalwil, janvier 2018